



Casque Celte
4ème S. av. J.C.

MAIRIE
22 place du bourg
16110 AGRIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2026

Étaient présents :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MOREL Corinne, PÉRONNE Christine
MM BENITO Raymond, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET
Philippe

Excusé : HAZEVIS Thierry

Pouvoirs :

Absents : Mmes CAPPE Adeline, PAILLOT Blandine, PORTIER Morgane,
M. GOURSSAUD Dimitri,

Secrétaire de séance : PÉRONNE Christine

Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 00.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2026

Le compte-rendu de la réunion du 6 février 2026 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

2- PRÉSENTATION DU CFU 2025 « assainissement »

Pour l'exercice 2025, le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le CFU « Assainissement » pour l'exercice 2025.

Le maire quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le CFU « Assainissement » de l'exercice 2025.

POUR : 7	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

Le maire revient en séance

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	72 913,00	64 824,00	137 737,00
	Recettes réalisées (1)	B	68 689,00	70 307,11	138 996,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	211 431,52	155 781,34	367 212,86
	Dépenses réalisées (1)	E	85 544,50	52 491,26	138 035,76
	Restes à réaliser	F	2 610,72	0,00	2 610,72
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-16 855,50	17 815,85	960,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	138 518,52	90 957,34	229 475,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	121 663,02	108 773,19	230 436,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 610,72	0,00	-2 610,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	119 052,30	108 773,19	227 825,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Investissement Dépenses		CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CA 2025	Investissement Recettes		CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CA 2025
001	Déficit antérieur reporté					021	Virt. de section fonctionnement			624,00	
40	OPFI Opération financière			624,00		001	Excédent reporté 2024	0,00		138 518,52	0,00
040	Op ordre transf entre sect*	3 560,00		5 900,00	6 524,00	1068	Excédent capitalisé				
1687	Autres dettes Prêt à taux 0%	6 241,50		1 250,00	1 248,30	10222	F.C.T.V.A. 16,404%	0,00		3 600,00	0,00
2031-2033	Frais d'étude & insertion	0,00		20 000,00	3 540,00	13111	Sub Agence eau (travaux)	0,00		0,00	0,00
2121	Agence/aménagt terrains nus					1313	Sub Département (travaux)	0,00		0,00	0,00
21562	Matériels	836,22	5 000	35 000,00	0,00	040	Opér.ordre transfert entre sect	33 844,01		34 939,00	34 939,00
041	Reprise provision	0,00		33 750,00	33 750,00	041	Reprise provision	0,00		33 750,00	33 750,00
2111	Terrains			18 000,00	17 000,00						
2315	Travaux	4 555,20		0,00	0,00						
2138	Travaux	9 480,00		0,00	23 482,20						
21532	Travaux	7 535,22		96 907,52	0,00						
	DEFICIT	16 855,50	32 208,14	5 000	211 431,52	85 544,50	EXCEDT	33 844,01	0,00	211 431,52	68 689,00

Fonctionnement Dépenses		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA 2025	Fonctionnement Recettes		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA 2025	
002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	002	Excédent antérieur reporté 2024	77 514,00	0,00	90 957,34	0,00	
011	Achat et variations des stocks	108 929,99	21 514,12	116 718,34	17 552,26	042	Op ordre transf entre sect	3 560,00	3 560,00	6 524,00	6 524,00	
012	Charges de personnel	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	704	Travaux-branchements	10 000,00	4 316,26	5 000,00	0,00	
023	Virement à la section d'Investisseme	0,00	0,00	624,00	0,00	70611	Redevances particuliers	53 000,00	54 470,80	53 000,00	59 843,70	
042	Op ordre transf entre sect	33 844,01	33 844,01	34 939,00	34 939,00	70128	Redevance industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Autres sces extér/Cotisat°	0,00	0,00	0,00	0,00	741	Prime d'épuration	0,00	0,00	0,00	0,00	
6541	Admission en non valeur	0,00		500,00		747	Subv. D'équilibre Budget principal					
658	Autres charges		0,00		0,00	773	Mandats annulés		0,00		0,00	
66	Charges financières					7581	Autres produits FCTVA	1 700,00	6 454,41	300,00	3 939,41	
67	rges exceptionnelles	500,00		500,00								
	DEFICIT	145 774,00	55 358,13	155 781,34	52 491,26		EXCEDT	17 815,85	145 774,00	68 801,47	155 781,34	70 307,11

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté 2024	138 518,52	Excédent reporté 2024	90 957,34
Recettes 2025	68 689,00	Recettes 2025	70 307,11
Dépenses 2025	85 544,50	Dépenses 2025	52 491,26
Résultat de clôture 2025	121 663,02	Résultat de clôture 2025	108 773,19

Énergie(Fonct)
Maintenance(Fonct)5ans
Curage(Fonct) 5ans
Curage étude(Invst) 5 ans
Renouvit équipe(Invst)20ans

2019 :315 branchements
2020 :317 branchements
2021 :319 branchements
2022 :319 branchements
2023 :337 branchements
2024: 342 branchements

3- PRÉSENTATION DU CFU 2025 « budget principal »

Pour l'exercice 2025, le CFU du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le CFU du budget principal pour l'exercice 2025.

Le maire quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le CFU du budget principal de l'exercice 2025.

POUR : 7	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

Le maire revient en séance

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	839 437,32	620 000,00	1 459 437,32
	Recettes réalisées (1)	B	347 430,00	652 886,63	1 000 328,63
	Restes à réaliser	C	143 894,16	0,00	143 894,16
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	799 906,68	620 000,00	1 419 906,68
	Dépenses réalisées (1)	E	319 445,34	473 537,35	792 982,69
	Restes à réaliser	F	72 357,26	0,00	72 357,26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	27 984,66	179 361,28	207 345,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-39 528,64	0,00	-39 528,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent (déficit)	G + H	-11 543,98	179 361,28	167 817,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	71 536,90	0,00	71 536,90
Résultat cumulé	Excédent (déficit)	G + H + I	59 992,92	179 361,28	239 354,20

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réalisées et les opérations d'ordre

4-AFFECTATION DU RESULTAT 2025 « budget assainissement »

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal :

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un excédent de 17 815,85 €
- Prenant en compte que l'excédent reporté 2024 est de 90 957,34 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 108 773,19 € comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2025	Excédent Déficit		17 815,85 €
B) Résultats Antérieurs Reportés 2024	Excédent Déficit		90 957,34 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)			108 773,19 €
D) Part affectée à l'investissement exercice 2025			0,00 €

Décision d'affectation

1- Affectation au 1068 (en investissement)	0,00 €
2- Report de fonctionnement 002	108 773,19 €

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

Exercice : 2025			
Collectivité de 743 asst AGRIS			
2) Détermination du résultat global - (chiffres à prendre à l'état de crédits consommés)			
Résultat de fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	52 491,26 €	85 544,50 €	
Recettes	70 307,11 €	68 689,00 €	
Résultat de fonctionnement	17 815,85 €	-16 855,50 €	
Vérification du résultat cumulé			
001 (BP 2025)	138 518,52 €	Recettes totales :	138 996,11 €
002 (BP 2025)	90 957,34 €	Dépenses totales :	138 035,76 €
Résultat d'investissement	-16 855,50 €	Résultat cumulé de l'exercice :	960,35 €
Résultat de fonctionnement	17 815,85 €		
Résultat global	230 436,21 €		
3) Affectation du résultat			
Restes à réaliser dépenses	2 610,70 €	Solde d'exécution SI de l'exercice	-16 855,50 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €	001 (Budget 2025)	138 518,52 €
Restes à réaliser net	-2 610,70 €	Solde d'exécution cumulé SI	121 663,02 €
	Besoin de financement SI		119 052,32 €
	Résultat de fonctionnement à affecter		108 773,19 €
Résultat de l'exercice	17 815,85 €	002 (Budget 2025)	90 957,34 €
Affectation:			
	Couverture du besoin de financement de la SI (1 au 1068, budget 2026)		0,00 €
	Affectation complémentaire au 1068		Néant
	Report au 001 - Budget 2026)		121 663,02 €
	Report au 002 - Budget 2026)		108 773,19 €

5-AFFECTATION DU RESULTAT 2025 « budget principal »

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal :

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un excédent de 179 361,28 €
- Prenant en compte que l'excédent reporté 2024 est de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 179 361,28 € comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2025	Excédent Déficit		179 361,28 €
B) Résultats Antérieurs Reportés 2024	Excédent Déficit		0,00 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)			179 361,28 €
D) Part affectée à l'investissement exercice 2025			0,00 €

Décision d'affectation	
1- Affectation au 1068 (en investissement)	0,00 €
2- Report de fonctionnement 002	179 361,28 €

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

Exercice : 2025			
Collectivité de 701 AGRIS			
2) Détermination du résultat global - (chiffres à prendre à l'état de crédits consommés)			
Résultat de fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	473 537,35 €	319 445,34 €	
Recettes	652 898,63 €	347 430,00 €	
Résultat de fonctionnement	179 361,28 €	27 984,66 €	
Vérification du résultat cumulé			
001 (BP 2025)	-39 528,64 €	Recettes totales :	1 000 328,63 €
002 (BP 2025)	0,00 €	Dépenses totales :	792 982,69 €
Résultat d'investissement	27 984,66 €	Résultat cumulé de l'exercice :	207 345,94 €
Résultat de fonctionnement	179 361,28 €		
Résultat global	167 817,30 €		
3) Affectation du résultat			
Restes à réaliser dépenses	72 357,26 €	Solde d'exécution SI de l'exercice	27 984,66 €
Restes à réaliser recettes	143 894,16 €	001 (Budget 2025)	-39 528,64 €
Restes à réaliser net	71 536,90 €	Solde d'exécution cumulé SI	-11 543,98 €
	<i>Besoin de financement SI</i>	<i>59 992,92 €</i>	
	<i>Résultat de fonctionnement à affecter</i>	<i>179 361,28 €</i>	
Résultat de l'exercice	179 361,28 €	002 (Budget 2025)	0,00 €
Affectation:			
	Couverture du besoin de financement de la SI (1 au 1068, budget 2026)		0,00 €
	Affectation complémentaire au 1068		Néant
	Report au 001 - Budget 2026)		-11 543,98 €
	Report au 002 - Budget 2026)		179 361,28 €

7-INFORMATIONS

- **M.MME OGER ruissellement des eaux pluviales**

Les diverses interventions des agents communaux ne semblent pas apporter de solution finale satisfaisante et pérenne.

La gestion des eaux pluviales fait partie des prérogatives du maire, articles L.2542-10 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En raison des difficultés rencontrées, le maire a donc sollicité un référé auprès du Tribunal administratif de Poitiers qui désignera un expert de justice pour établir un rapport judiciaire sur les causes et les effets du ruissellement des eaux pluviales au niveau du 370 route d'Angoulême.

- **INDIVISION BOYER 17 pl de La Brousse**

Procédure contradictoire préalable à la prise d'un arrêté de mise en sécurité ordinaire LRAR envoyée aux deux indivisaires

• ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026

Le bureau de vote est ouvert de 8 heures à 18 heures.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : Patrick PIVETEAU

Vice-Président : Raymond BENITO

Secrétaire : Christine PÉRONNE

Assesseurs : Titulaires (2) : Un assesseur est un bénévole qui assiste le président du bureau de vote pour garantir le bon déroulement et la régularité du scrutin, en vérifiant l'identité des électeurs, en faisant signer la liste d'émargement et en tamponnant les cartes électorales.

8 h 00-10 h 30	Patrick PIVETEAU	Sandrine HENCHOZ	Antoine WOJTKOWSKI
10 h 30-13 h 00	Christine PÉRONNE	Raymond BENITO	Amandine DUBOIS
13 h 00-15 h 30	Corinne MOREL	Marc RIBIÉRE	Pierre LOAËC
15 h 30-18 h 00	Raymond BENITO	Philippe ZANDVLIET	Antoine WOJTKOWSKI

Scrutateurs: Un scrutateur est une personne qui participe au dépouillement des bulletins de vote après la clôture du scrutin, sous la supervision du président du bureau de vote.

Président : Patrick PIVETEAU

Scrutateurs : Liliane BÉNITO, Martine RIBIÉRE, Noël CHAMPALOUX, Marie-Emmanuelle HALOUIS

8-DEVIS

Le maire rappelle son message du 19 février 2026 :

Jeudi dernier, les intempéries ont eu raison du mur mitoyen avec Madame NIORD. Sollicités dès le lendemain, Olivier Terrassement et DC Bâtiment ont répondu favorablement à la demande de mise en sécurité des bâtiments dans les plus brefs délais, après une réunion sur place avec les propriétaires mitoyens.

Le coût de l'opération pour la commune est :

Olivier Terrassement 1 128 € TTC DC Bâtiment 5 766 € TTC

Olivier Terrassement est sur place lundi et en suivant DC Bâtiment mercredi

Afin de régler le montant de ces travaux, il est nécessaire d'ajouter à la délibération prise le 6 février 2026 « 3-Dépenses d'investissement-commune » l'opération 261-Logement les Martonnaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'accepter les propositions de M. le Maire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit (734 707 KE/4=183 KE).

	BP 2025	Proposition 2026
		Quart des crédits
21318-261- Logement Les Martonnaux	95 K€	23.75 K€

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

La séance est levée à 20 h 00.